|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/AC.13/2024/4 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale20 mars 2024FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Comité directeur pour l’éducation au service
du développement durable de la Commission
économique pour l’Europe**

**Dix-neuvième réunion**

Genève, 29, 30 et 31 mai 2024

Point 8 de l’ordre du jour provisoire

**Cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’EDD
− Proposition finale d’activité au titre du plan de travail relative
à la mise en œuvre du deuxième volet prioritaire
(approche paninstitutionnelle et EDD)**

 Cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable  : Proposition finale d’activité au titre du plan de travail relative à la mise en œuvre du deuxième volet prioritaire (approche paninstitutionnelle et éducation en vue
du développement durable)

 Note établie par des experts, sous la supervision du Comité directeur

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À sa dix-huitième réunion (Genève, 25 et 26 mai 2023), le Comité directeur pour l’éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l’Europe a adopté le Plan de travail pour l’application de la Stratégie de la Commission économique pour l’Europe pour l’éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025 (ECE/CEP/AC.13/2023/3) tel que modifié (version révisée du 23 mai 2023)*a*. Le Plan de travail comprend un programme des activités à entreprendre pendant la phase de mise en œuvre 2021-2025, en particulier les trois années restantes (2023-2025) dans les quatre domaines d’action prioritaires suivants : 1) enseignement de qualité et éducation en vue du développement durable ; 2) approche paninstitutionnelle et éducation en vue du développement durable ; 3) éducation numérique, technologies de l’information et de la communication et éducation en vue du développement durable ; 4) entrepreneuriat, emploi, innovation et éducation en vue du développement durable. |
| À cette même réunion, le Comité directeur a également pris connaissance d’une proposition relative à l’élaboration d’un programme d’activités pour la mise en œuvre du deuxième volet prioritaire sur l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable énoncé dans le projet de plan de travail. |
| On trouvera dans le présent document une proposition finale d’activité au titre du plan de travail relative à la mise en œuvre du deuxième volet prioritaire, dans laquelle figure une série d’outils et d’activités de renforcement des capacités destinés à faciliter l’application par les États membres du cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable. |
| Le Comité sera informé des résultats de l’élaboration du cadre stratégique et des prochaines étapes concernant l’exécution des activités prévues au titre du deuxième volet prioritaire énoncé dans le projet de plan de travail. |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*a* La note de bas de page correspondante dans le résumé sera libellée comme suit : « ECE/CEP/AC.13/2023/2, par. 72 ». |
|  |

 Contexte

1. L’approche paninstitutionnelle (ou « approche pédagogique globale ») est un cadre conceptuel conçu pour orienter l’élaboration et l’application de pratiques durables à tous les niveaux des établissements d’enseignement, des centres d’accueil de la petite enfance aux instituts de formation professionnelle et universités. Elle fait intervenir toutes les parties prenantes − personnel, apprenants et membres des communautés − et repose sur l’idée selon laquelle toutes les facettes d’une institution contribuent à la durabilité.

2. Les principes qui sous-tendent l’approche paninstitutionnelle sont ancrés dans l’idée que toutes les composantes d’une institution − programme d’études, développement institutionnel, direction et gestion, aspects culturels, modalités opératoires, possibilités d’évolution professionnelle et initiatives de mobilisation de la communauté, par exemple − sont liées et peuvent sensiblement contribuer aux objectifs de durabilité.

3. L’évolution de l’approche paninstitutionnelle est façonnée par des études de plus en plus nombreuses mettant en exergue les bienfaits de l’éducation à la durabilité et préconisant une approche intégrée. L’éducation s’impose comme un moyen essentiel de favoriser le développement de communautés durables, et il est impératif d’adopter une stratégie paninstitutionnelle globale pour y parvenir[[1]](#footnote-2).

4. Il est indispensable, pour faire progresser l’approche paninstitutionnelle, de définir des cadres afin d’orienter les politiques en matière d’éducation, la gouvernance et les initiatives menées par les établissements. Ces cadres doivent tenir compte de l’importance de plus en plus largement acceptée du développement durable et privilégier une stratégie qui englobe toutes les facettes d’un établissement. Ces directives globales permettront aux institutions qui cherchent à intégrer la durabilité dans leur programme, leurs activités et leur travail de mobilisation des communautés d’agir suivant une approche systémique.

5. Le Comité directeur pour l’éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l’Europe (CEE) plaide depuis longtemps en faveur de l’éducation en vue du développement durable dans la région. Depuis l’adoption de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable, en 2005, il s’efforce de promouvoir une démarche systématique et globale dans ce domaine, en particulier l’adoption de l’approche paninstitutionnelle. D’après un rapport sur l’application de la Stratégie[[2]](#footnote-3), les États membres sont nombreux à élaborer des stratégies et des plans d’action nationaux en faveur de l’éducation en vue du développement durable dans lesquels l’approche paninstitutionnelle est souvent mise en avant. Par ailleurs, de nombreuses initiatives et plateformes facilitent la diffusion des meilleures pratiques et des données d’expérience concernant cette approche dans toute la région.

6. L’élaboration par les États membres des stratégies et plans d’action nationaux précités constitue un jalon important dans la région de la CEE. Il ressort aussi du rapport mentionné au paragraphe précédent qu’au moins 15 pays se sont dotés de stratégies de ce type, dont plusieurs mentionnent expressément l’importance de l’approche paninstitutionnelle. En outre, de nombreux États membres ont élaboré des orientations et des supports de formation afin d’aider les enseignants et les éducateurs à appliquer cette approche, ce qui constitue une autre réalisation marquante dans le cadre de l’exécution de la Stratégie à l’échelon national.

7. Le Comité directeur s’emploie activement à encourager la diffusion des meilleures pratiques et des connaissances concernant l’approche paninstitutionnelle. Le rapport sur l’évaluation de l’application de la Stratégie met en lumière plusieurs efforts qui ont porté leurs fruits, tels que la création de plateformes d’apprentissage entre pairs sur l’éducation en vue du développement durable dans plusieurs États membres, notamment dans la région de la CEE. Ces plateformes sont des espaces de collaboration où éducateurs et décideurs peuvent mettre leurs expériences en commun et apprendre les uns des autres[[3]](#footnote-4). De nombreuses conférences et manifestations ont également été organisées au niveau régional aux fins de la diffusion des connaissances et des meilleures pratiques, notamment : la Conférence internationale sur l’application de l’approche paninstitutionnelle à l’éducation en vue du développement durable (Lunteren (Royaume des Pays-Bas), 28-30 mars 2022)[[4]](#footnote-5), l’atelier de renforcement des capacités aux fins de l’application de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable (Bakou (en ligne), 21 et 22 avril 2021)[[5]](#footnote-6) et les deux webinaires organisés conjointement par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), le Comité directeur et la Commission européenne dans le cadre de l’initiative « ESD-Net 2030 » pour la région Europe et Amérique du Nord (6 et 7 mars et 26 et 27 juin 2023)[[6]](#footnote-7).

8. En résumé, les États membres de la CEE ont beaucoup avancé dans la promotion de l’approche paninstitutionnelle dans la région, comme le montrent clairement les stratégies et plans d’action nationaux élaborés, la diffusion de documents directifs et les efforts déployés pour favoriser l’échange de connaissances sur les meilleures pratiques. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour que les principes qui sous-tendent cette approche puissent être pleinement intégrés dans les cadres éducatifs nationaux. Le Comité directeur s’efforce donc d’élaborer un cadre souple, non contraignant et fondé sur le dialogue pour orienter les politiques et la gouvernance en matière d’éducation, l’idée étant de permettre une application plus nuancée et adaptée au contexte de l’approche paninstitutionnelle dans tous les États membres de la CEE.

9. Pour faire comprendre plus largement l’importance de l’intégration globale de l’éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE, à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement (Nicosie, 5 octobre 2022), les États membres ont réaffirmé leur volonté de collaborer efficacement à l’exécution du nouveau Cadre d’application de la Stratégie de la Commission économique pour l’Europe pour l’éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030[[7]](#footnote-8) (ci-après « Cadre d’application à l’horizon 2030 »), approuvé à cette même réunion[[8]](#footnote-9). Ils se sont dits prêts à fournir l’assistance nécessaire dans le cadre des activités énoncées dans le plan de travail du Cadre d’application à l’horizon 2030. De plus, Chypre et le Royaume des Pays‑Bas ont officiellement annoncé qu’ils piloteraient la mise en œuvre du deuxième volet prioritaire sur l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable et contribueraient en nature et financièrement à la réalisation des résultats attendus.

 Mandat

10. Il a été convenu à la troisième Réunion de haut niveau qu’un groupe d’experts dirigé par Chypre et le Royaume des Pays-Bas serait créé et aurait pour mission de définir une activité au titre du plan de travail pour la mise en œuvre du deuxième volet prioritaire (approche paninstitutionnelle et éducation en vue du développement durable) dans la région de la CEE. Ce groupe collaborera étroitement avec le Comité directeur et les pays chefs de file à la définition d’outils et d’activités de renforcement des capacités destinés à faciliter l’application par les États membres du cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable.

 Présentation succincte du groupe d’experts et du groupe d’appui

 Groupe d’experts

11. Un groupe d’experts ayant une grande expérience et des connaissances approfondies de l’application de l’approche paninstitutionnelle dans le contexte du développement durable sera créé et chargé d’élaborer un cadre qui pourra être adapté aux situations variées qui caractérisent la région de la CEE. Il accomplira les tâches suivantes : rassembler et évaluer les cadres existants qui favorisent l’approche paninstitutionnelle dans le contexte de l’éducation en vue du développement durable et dans d’autres domaines connexes, tels que l’éducation civique, l’éducation sanitaire et l’éducation aux changements climatiques ; consulter des décideurs de la sphère éducative dans certains États membres afin de trouver des moyens de faire en sorte que les ministères de l’éducation et les conseils d’établissement régionaux et locaux contribuent à renforcer l’appui en faveur de l’approche paninstitutionnelle ; et élaborer le cadre sur l’approche paninstitutionnelle dans le contexte de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable.

12. Le groupe d’experts réunira des spécialistes scientifiques et universitaires du domaine de l’éducation en vue du développement durable et sera composé d’un Président, Arjen Wals (Professeur en sciences de l’éducation et de l’apprentissage à l’Université de Wageningue (Royaume des Pays-Bas) et Professeur invité au Centre de la durabilité de l’Université norvégienne des sciences de la vie), de cinq autres membres invités et d’une personne qui sera chargée d’assister le groupe d’experts et le groupe d’appui.

 Groupe d’appui

13. Le groupe d’experts sera assisté dans ses travaux par un groupe d’appui dans lequel seront représentés des États membres de la région de la CEE et dont le rôle sera de mener une réflexion critique et de formuler des avis constructifs, des suggestions et des commentaires au sujet des documents. Le secrétariat de la CEE se mettra en contact avec les États membres et les organisations concernées une semaine après la fin de la dix-neuvième réunion du Comité directeur pour les inviter à manifester leur souhait de prendre part aux travaux du groupe d’appui. Les personnes qui connaissent bien l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable seront considérées comme prioritaires aux fins de la sélection des membres du groupe, conformément aux cadres stratégiques.

 But et objectifs du cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue
du développement durable

 But

14. Le cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE doit avant tout servir de schéma directeur global aligné sur le nouveau Cadre d’application de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable. Il doit être conçu de façon à offrir un appui solide aux États membres et aux organisations et institutions à tous les niveaux des secteurs formel, non formel et informel de l’éducation. L’objectif final sera de les aider à élaborer les politiques, les mesures et les moyens dont les entités ont besoin pour se réorganiser et se transformer, conformément à l’approche paninstitutionnelle, en institutions attachées aux principes de l’éducation en vue du développement durable.

15. L’approche paninstitutionnelle du développement durable est au centre du Cadre d’application de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable et vise à redynamiser et à enrichir l’éducation, l’apprentissage et le renforcement des capacités dans des contextes institutionnels très variés. L’idée est d’améliorer toutes les facettes d’une institution donnée − philosophie, services, perfectionnement du personnel, initiatives, pratiques en matière de durabilité et relations avec les communautés. Un accent particulier est mis sur l’apprentissage mutuel au sujet de la durabilité au sein de ces institutions.

16. Selon l’approche paninstitutionnelle, la stratégie de chaque établissement et sa culture globale doivent être alignées sur les objectifs de développement durable. Il faut donc procéder à un examen critique de ses activités à travers le prisme des principes du développement durable et dans quatre domaines interconnectés : le programme d’apprentissage ; une gouvernance compatible avec les principes de durabilité ; les infrastructures ; et les relations avec la communauté et la société en général.

17. Les orientations stratégiques concernant l’approche paninstitutionnelle sont énoncées dans le Cadre d’application à l’horizon 2030[[9]](#footnote-10), qui encourage les États membres et les organisations internationales à élaborer et à appuyer des politiques, des mesures et des moyens appropriés pour faciliter la transformation des institutions conformément à l’approche paninstitutionnelle. L’importance de cadres pertinents et cohérents, de mécanismes d’autoévaluation et de la participation des parties prenantes, en particulier les jeunes, y est soulignée. Le Comité directeur entend créer des synergies avec des initiatives en lien avec l’approche paninstitutionnelle menées par des organisations telles que l’UNESCO, l’Union européenne, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Global Education Network Europe.

18. Composante essentielle du Cadre d’application à l’horizon 2030, l’approche paninstitutionnelle vise à améliorer l’éducation, l’apprentissage et le renforcement des capacités de manière globale en donnant aux apprenants la possibilité d’adopter un point de vue systémique et de se mobiliser pour mettre en lumière et relever les défis en matière de durabilité. Les États membres et les organisations internationales sont encouragés à élaborer et à appuyer des politiques, des mesures et des moyens appropriés pour faciliter son application effective.

 Objectifs

19. Les principaux objectifs à atteindre pour faciliter la diffusion et l’application de l’approche paninstitutionnelle dans tous les États membres de la CEE sont énoncés au paragraphe 56 du Cadre d’application à l’horizon 2030. Ils sont conçus pour favoriser l’élaboration de politiques, de mesures et de moyens appropriés qui facilitent les efforts déployés par les établissements des secteurs formel, non formel et informel à tous les niveaux pour se transformer conformément à l’approche paninstitutionnelle et pour relever les défis liés au développement durable et exploiter les possibilités offertes par celui-ci. Ces objectifs sont les suivants :

a) Cadres pertinents et cohérents : mettre en place des cadres pertinents et cohérents qui favorisent les approches participatives renforçant la mobilisation, l’appropriation des actions et la responsabilité en vue de promouvoir une approche paninstitutionnelle dans différents contextes ;

b) Enseignements à retenir et autoévaluation : mettre à profit les enseignements à retenir et les compétences acquises concernant l’approche paninstitutionnelle dans toute la région de la CEE pour mettre en place un mécanisme d’autoévaluation efficace susceptible d’appuyer les institutions et leurs membres dans leurs efforts visant à promouvoir la durabilité dans le cadre de cette approche ;

c) Participation des parties prenantes et ressources : offrir aux parties prenantes, en particulier les jeunes, et aux établissements la possibilité de participer à une transformation orientée vers l’approche paninstitutionnelle, et les doter des outils et des ressources nécessaires ;

d) Mobilisation des jeunes : mobiliser les jeunes et leur donner l’occasion de participer activement à l’élaboration de plans fondés sur une approche paninstitutionnelle visant à promouvoir l’éducation en vue du développement durable dans leur propre cadre afin qu’ils puissent jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la priorité accordée aux objectifs de développement durable, en particulier à la cible 4.7 ;

e) Renforcement des synergies : renforcer les synergies entre le Comité directeur et d’autres organisations, mécanismes et réseaux (par exemple, l’UNESCO, l’Union européenne et l’OMS) qui élaborent également des politiques en faveur d’une approche paninstitutionnelle. Cette approche fondée sur la collaboration vise à maximaliser les effets et à encourager l’action collective en faveur du développement durable.

 Résultats attendus

20. L’application du cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable doit déboucher sur les résultats suivants :

a) L’élaboration d’un cadre global pour la conception, l’application et l’évaluation de l’approche paninstitutionnelle pouvant s’appliquer dans des contextes variés et visant en particulier les décideurs et les organes de direction et de gouvernance de la sphère éducative. Ce cadre sera élaboré suite à une analyse poussée des cadres existants, à la consultation des principaux acteurs responsables de l’éducation en vue du développement durable dans les États membres de la CEE, et à un examen approfondi des travaux scientifiques consacrés à l’approche paninstitutionnelle dans le contexte du développement durable ;

b) Un recueil des meilleures pratiques concernant l’approche paninstitutionnelle compilé à l’issue d’un examen approfondi des pratiques appliquées dans les États membres de la CEE, ainsi que de pratiques exemplaires pour chaque composante de l’approche − infrastructures physiques, vision et culture de l’établissement, méthodes d’apprentissage interactif, mobilisation de la communauté et stratégies de développement professionnel, notamment. On s’efforcera en particulier de collecter des données sur les méthodes qui permettent de dégager des connaissances fondamentales et de faire face aux difficultés et aux obstacles de manière transparente, plutôt que de se contenter de présenter des exemples de réussite idéalisés. Concrètement, des études de cas fondées sur la réflexivité critique seront présentées dans le cadre et serviront à mettre en lumière différentes facettes de l’approche paninstitutionnelle. Un modèle destiné à faciliter la compilation des études de cas sera également élaboré ;

c) Des directives seront élaborées en vue d’être utilisées à différents stades par des acteurs variés − décideurs aux niveaux national, régional et local, directeurs d’établissement, établissements d’enseignement, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, coordonnateurs, spécialistes de la gestion des ressources humaines et enseignants −, qu’ils adoptent l’approche paninstitutionnelle pour la première fois ou soient déjà plus expérimentés.

21. Les résultats attendus de l’application du cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable seront alignés sur la deuxième activité du deuxième volet prioritaire du plan de travail − « boîte à outils pour l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable » − afin que les deux initiatives se complètent et se renforcent mutuellement.

 Déroulement de la mise en œuvre et calendrier proposé

22. La première étape consiste à s’accorder sur la définition des tâches et des résultats attendus et à établir un plan de travail complet pour la période comprise entre décembre 2023 et décembre 2026.

23. Un modèle pour les pratiques et les études de cas fondées sur la réflexivité critique sera élaboré en 2024, sur la base de la documentation existante et d’entretiens avec des parties prenantes clefs. Il sera présenté, expliqué et examiné pendant un webinaire de deux heures, prévu lui aussi en 2024, et sera adapté aux besoins des membres du Comité directeur. Le secrétariat le communiquera ensuite à tous les pays afin qu’ils le remplissent avant une date butoir à déterminer.

24. Des études de cas seront rassemblées et analysées tout au long de l’année 2024. Les premières constatations seront présentées au Comité directeur avant la fin de l’année. Les principaux éléments nécessaires à l’élaboration du cadre stratégique seront présentés lors d’une session de trois jours qui coïncidera avec la réunion du Comité directeur et se tiendra soit en présentiel, soit à distance, avec les membres du groupe d’experts et du groupe d’appui. Le groupe d’experts commencera ensuite à élaborer la première version (projet) du cadre stratégique et des orientations relatives à son exécution.

25. La version quasi définitive de la publication consacrée aux bonnes pratiques sera établie entre mai et décembre 2024 et devrait être présentée et approuvée à la vingtième réunion du Comité directeur, en 2025.

26. Le premier semestre 2025 sera essentiellement consacré au perfectionnement du cadre stratégique et des orientations. En parallèle, le groupe d’experts et le groupe d’appui se réuniront soit en personne, soit à distance pour examiner les projets de texte.

27. Les versions quasi définitives des documents seront établies au second semestre de 2025 en vue de leur présentation au Comité directeur à sa vingtième réunion, pendant laquelle il sera invité à les approuver.

28. Les versions définitives du Cadre et des orientations seront soumises au secrétariat avant la fin du mois de décembre 2025 afin qu’il les publie.

29. Plusieurs webinaires seront organisés de janvier à mars 2026 afin que les pays et les parties prenantes soient informés des outils élaborés. Une conférence régionale et diverses activités de renforcement des capacités sont également prévues, et les pays désireux de les accueillir seront invités à se manifester.

 Étapes, activités et résultats attendus

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **2023 (juin-décembre)** | **2024** | **2025** | **2026** |
|  |  |  |  |

 (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | *Préparatifs*Mise en place du groupe d’experts et du groupe d’appui et accord sur le plan de travail (1-3). |
|  | *Élaboration du cadre*Recensement des cadres existants relatifs à l’approche paninstitutionnelle ; Entretiens avec les parties prenantes clefs de différentes institutions ; Élaboration du projet de cadre (3-4). |
|  | *Études de cas*Élaboration d’un modèle pour les études de cas (3) ; compilation d’études de cas (4). |
|  | *Élaboration de la version définitive du cadre (5)* Intégration des études de cas et élaboration d’orientations sur l’utilisation du cadre (6). |
|  | *Renforcement des capacités et diffusion (7-8)*Série de webinaires (7) et ateliers de renforcement des capacités (en ligne) (8) visant à informer les pays et à mobiliser les parties prenantes (essentiellement les décideurs et les chefs d’établissement) ; conférence régionale. Des informations sur l’avancement et les résultats du processus d’élaboration du cadre seront communiquées sur les médias sociaux et certains sites Web de 2024 à 2026, en particulier au second semestre de 2025 et au premier semestre de 2026. |

 Renforcement des capacités et diffusion

 Activités de renforcement des capacités

30. Plusieurs activités de renforcement des capacités fondées sur les connaissances tirées de l’analyse d’études de cas et les orientations relatives à l’utilisation du cadre seront organisées en ligne et, si possible, en présentiel, principalement à l’intention des décideurs et des chefs d’établissement. Selon le programme et l’organisation logistique préliminaires, des ateliers seront également organisés en face à face, immédiatement après les réunions du Comité directeur. Ces ateliers seront ouverts à tous les États membres de la CEE ainsi qu’aux autres pays intéressés par le développement de l’approche paninstitutionnelle et l’éducation en vue du développement durable. Sous réserve de ressources disponibles, une conférence internationale ou des ateliers nationaux pourront être organisés et accueillis par des pays qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre du projet.

31. Des manifestations conjointes organisées avec d’autres États membres et des organisations, telles que l’UNESCO et l’Union européenne, sont aussi envisagées.

 Activités de diffusion

32. Des informations actualisées sur l’avancement et les résultats du processus d’élaboration du cadre seront diffusées tout au long de 2024 et de 2025 sur les médias sociaux et des sites Web de premier plan, mais le travail de communication sera le plus intense au second semestre de 2025 et au premier semestre de 2026. Les manifestations et conférences régionales seront également l’occasion de diffuser des informations sur le processus.

 Pays qui soutiennent l’initiative

33. Chypre et le Royaume des Pays-Bas se sont officiellement engagés à appuyer l’élaboration du cadre stratégique relatif à l’approche paninstitutionnelle et à l’éducation en vue du développement durable en y contribuant en nature et financièrement.

1. Stephen Sterling, Johnathan Dawson et Paul Warwick, « Transforming Sustainability Education at the Creative Edge of the Mainstream: A Case Study of Schumacher College », Journal of Transformative Education, vol. 16, no 4 (2018). [↑](#footnote-ref-2)
2. *Implementation of the UNECE Strategy for ESD across the ECE Region (2015-2018)* (Application de la Stratégie de la CEE pour l’EDD dans la région de la CEE (2015-2018)) (Publication des Nations Unies, ECE/CEP/196). [↑](#footnote-ref-3)
3. Ibid., p. 15, 30, 40, 44, 110, 113-114 et 116. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir [https://unece.org/info/Environmental-Policy/Education-for-Sustainable-Development/events/
368373](https://unece.org/info/Environmental-Policy/Education-for-Sustainable-Development/events/368373). [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir <https://unece.org/environmental-policy/events/capacity-building-workshop-implementing-unece-strategy-esd>. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir <https://articles.unesco.org/sites/default/files/medias/fichiers/2023/06/ESD-Net-2030-ENA-Regional-Meeting-Concept-Note.pdf>. [↑](#footnote-ref-7)
7. Disponible à l’adresse suivante : [https://unece.org/sites/default/files/2022-08/ECE\_NICOSIA.CONF\_
2022\_10\_E\_0.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-08/ECE_NICOSIA.CONF_2022_10_E_0.pdf). [↑](#footnote-ref-8)
8. [ECE/NICOSIA.CONF/2022/11](http://undocs.org/fr/ECE/NICOSIA.CONF/2022/11), par. 9 c). [↑](#footnote-ref-9)
9. Disponible à l’adresse suivante : [https://unece.org/sites/default/files/2022-05/ece\_cep\_ac.13\_
2022\_3\_f.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-05/ece_cep_ac.13_2022_3_f.pdf). [↑](#footnote-ref-10)